



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Sportive et Réglementaire Litiges et Contentieux

PROCÈS-VERBAL N° 5 – SAISON 2021/2022

Réunion du : MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission
MM. CARTRON – CLOUTOUR - DROCHON - CRAIPEAU

Rappel réglementaire - Appel de décisions – Articles 190 des RG de la FFF et LFPL :

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;-soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) :-soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant soit 250€ pour le D85. Dispositions L.F.P.L.: Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous:-frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2. Dispositions L.F.P.L.: Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel disciplinaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous:-frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

M. CARTRON René-Paul, membre du club des Brouzils LSG et du GJ Brouzils-Chav ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes ;
M. CLOUTOUR Sébastien, membre du club de La Roche VF ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club ;
M. CRAIPEAU Christian, membre du club de Rives de l'Yon ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club ;
M. DROCHON Michel, membre du club Ente Sud Vendée Orbrie et GJ Foussais Orbrie ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

TIRAGES DES COUPES ET CHALLENGES

Tirage des coupes :

- 2ème tour – Coupe de Vendée Séniors
- 1er tour – Challenge de Vendée Séniors

Qui se dérouleront le 3 octobre 2021.

FORFAITS

	Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	N°/AR/Nbre	Date
1	Départemental 3 / 1 STE FOY 2 / JARD 2	B	528850	Ste Foy Fc 2	23634274 1	12/09/2021
2	Départemental 4 / 1 LES SABLES FCOC 4/LES SABLES TVEC 3	B	560129	Les Sables Fcoc 4	23635203	12/09/2021

	Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	N°/AR/Nbre	Date
1	Départemental 3 U15 / 1 BRETIBREM 2 / GARNACHE FC 1	B	582564	Bretibrem St Gille*E 2	23892047 1	19/09/2021
2	Coupe De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 STE FOY 2 / LES ESSARTS 2	O	528850	Ste Foy Fc 2	23789855	19/09/2021
3	Challenge De Vendée Des Réserves Mini-Championnat / Phase 1 BOUIN BOIS CENE 2/ LA GENETOUBE 2	A	547607	Bouin Bois De Cene 2	23773363	19/09/2021
4	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 BELLEVILLE 3/ SALLERTAINE 2	B	511906	Belleville S/Vie Es 3	23773549	19/09/2021
5	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 MONTREVERD 2/ ST JULIEN VAIRE 2	C	545523	St Julien Vaire Fc 2	23773820	19/09/2021
6	Challenge De Vendée Des Réserves Mini-Championnat / Phase 1 ROCHESERVIERE 3 / SOULLANS 2	G	517018	Soullans Hirondelles	23774066	19/09/2021
7	Challenge De Vendée Des Réserves Mini-Championnat / Phase 1 LES ACHARDS 3 / ST MATHURIN 2	G	523744	St Mathurin Ja 2	23774065	19/09/2021
8	Challenge De Vendée Des Réserves Mini-Championnat / Phase 1 ILE D'OLONNE 2/ ST MAIXENT 2	J	528257	St Maixent As 2	23774084	19/09/2021
9	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / DOMPIERRE 3 / STE FLAIVE LOUPS 2 Phase 1	K	560846	Dompiere Usfd 3	23774089	19/09/2021
10	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 LES BROUZILS 3 / LES EPESSES 3	M	553304	Les Epresses St Mars 3	23774101	19/09/2021
11	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 ST MICHEL PISSOTTE 2 / MOUCHAMPS ROCHETR. 3	Q	553886	Mouchamps Rochetr Fc 3	23774125	19/09/2021

	Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	N°/AR/Nbre	Date
12	Challenge De Vendée Des Réserves Mini-Championnat / Phase 1 LES HERBIERS 5 / MAREUIL 4	U	541328	Mareuil Sc 4	23777038	19/09/2021
13	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 LANGON 2 / CHEFFOIS ANTIGNY 3	V	582259	Cheffois Antigny Mau 3	23777045	19/09/2021
14	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 CHANTONNAY 3 / CHAMPSTPERE 3	AA	560517	Champstpere F.C.V.G. 3	23777076	19/09/2021
15	Challenge De Vendée Des Réserves Mini- Championnat / Phase 1 AUTIZE 2 / ST MICHEL TRANCHE 3	AA	560520	St Michel Tranche Tr 3	23777075	19/09/2021

MATCHS REPORTES

Reports suite à des cas de COVID le week-end des 18 et 19 septembre 2021 :

FC LES ROBRETIERES :

DÉPARTEMENTAL 1 U15

**DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 -
10H00**

LA ROCHE ROBRETIERES

POULE A

LE POIRE/VIE VF 2

DÉPARTEMENTAL 3 U15

**DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 -
10H00**

LA ROCHE ROBRETIERES 2

POULE G

GJ AUBIGNY ALLIANCES 2

DÉPARTEMENTAL 1 U14

**DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 -
10H00**

LA ROCHE ROBRETIERES 21

POULE A

GJ MONTAIGU MVF EBB 22

DÉPARTEMENTAL 2 U13

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 - 10H15

LA ROCHE ROBRETIERES 2

POULE C

LA ROCHE ESOF VENDEE 2

DÉPARTEMENTAL ELITE U13

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 - 10H15

LES SABLES TVEC

NIVEAU 2

LA ROCHE ROBRETIERES

DÉPARTEMENTAL 4 U13

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 - 10H15

LA ROCHE ROBRETIERES 3

POULE E

LA ROCHE ESOF VENDEE 3

DÉPARTEMENTAL 4 U13

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 - 10H15

VENANSAULT H. 2

POULE C

LA ROCHE ROBRETIERES 4

Les rencontres devront se dérouler un mercredi dans la mesure du possible.

EVOCATION

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
18/09/2021	23806446	U18 D3 Gr E	GJ TALMONT STE FOY 2 (5) GJ AUBIGNY ALLIANCES 2 (1)

Vu la feuille de match

Vu les réserves du GJ AUBIGNY ALLIANCES par courriel officiel en date du 20 septembre 2021.

La commission constate qu'aucune réserve n'est formulée sur la feuille de match, conformément aux dispositions des articles 186 et 187,

Cependant, après vérification des feuilles de matchs, la Commission décide de faire évocation en application de l'article 187 et demande au GJ TALMONT STE FOY de fournir ses explications sur la participation de :

SANGARE DIAKARIDIA LIC 960299474
LERSTEAU PAUL LIC 2546914203
GUYOCHET TIMOTHE LIC 2546118034
DIALLO MOHAMED BELLA LIC 9603381807
RACLET THIBAUT LIC 2546160194
GUIBERT ALEXIS LIC 2546415596
COUTHOUIS JAYSON LIC 2546522461
CHAINED EMILIO LIC 2547708575
RABAUD TOM LIC 2545937113

à la rencontre citée en objet alors que ces mêmes joueurs avaient participé à la rencontre de GAMBARDELLA le week-end précédent avec l'équipe 1 qui elle ne jouait pas le week-end du 18-19/09/21 (application de l'article 167 des RG de la FFF/LFPL).

Explications demandées pour le jeudi 30 septembre 2021, dernier délai.

COURRIERS DIVERS

Pris connaissance des courriers et des mails.

→**Courrier du Président de TALMONT** concernant la rencontre de D5 du 26/09/2021

Bien utiliser la messagerie club.

Tout courriel personnel n'aura pas de réponse.

Prochaine réunion :
Le jeudi 7 Octobre 2021 à 17H30

Le Président de la Commission, Christian GUIBERT

Le Secrétaire, Christian CRAIPEAU